

BELLES HISTOIRES

SEINE NORMANDIE AGGLO REJOINT NATURA 2000



Seine Normandie Agglomération (SNA) s'est vue confier, début 2021, la compétence Natura 2000 sur 2 sites normands de son territoire : les Grottes du Mont Roberge et la Vallée de l'Epte.

REPÈRES

 Eure
8 communes / 1 communes

 946 ha/ 1ha

**Seine
Normandie**

AGGLOMÉRATION

Gaëll Costaouëc
Chargée de mission
gcostaouec@sna27.fr
02 76 48 01 44

LE + PROJET



Le soutien total des partenaires de SNA (services de l'État, acteurs et usagers locaux, Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, Conservatoire Botanique National de Bailleul, ONF...) est un facteur clé de réussite de l'animation des deux sites Natura 2000.

Grâce au concours des services de l'État, une chargée de mission a été recrutée au cours de l'été 2021.

UNE ANNÉE RICHE EN PROJETS

Très rapidement, des premières actions ont été menées sous son impulsion : études sur les chiroptères avec le Groupe Mammologique Normand, visite des Grottes du Mont Roberge avec la Sous-Préfète des Andelys et le Président de SNA ou encore rencontre avec le Président du comité de pilotage du site Natura 2000 limitrophe à la Vallée d'Epte et situé en région Ile-de-France, pour mieux se connaître, échanger sur les enjeux communs et mutualiser certaines actions.

Des animations auprès des écoles ont également été programmées afin de sensibiliser les enfants à l'importance de protéger les milieux naturels.

En parallèle, l'extension du site Natura 2000 des Grottes du Mont Roberge, désigné pour préserver plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire, a été votée à l'unanimité en Conseil Communautaire. L'évolution du périmètre initial d'1 hectare à 94 hectares va permettre de préserver et mieux connaître les espèces présentes mais également de protéger et sécuriser l'accès à l'ensemble des entrées de cavités.

UN PREMIER BILAN POSITIF

Après une année d'activités, le bilan est largement positif et conforte Seine Normandie Agglomération dans sa démarche. Il confirme également l'intérêt pour le territoire de disposer de ces 2 sites Natura 2000 que ce soit en termes de protection de la biodiversité, d'amélioration des connaissances sur la richesse environnementale du territoire ou de pédagogie auprès de la population et des élus.



GESTION / ANCRAGE TERRITORIAL / COMMUNICATION

